

suffrage universel, et une compensation à ses périls, de les appeler, ces hommes, de les faire surgir, d'aller les prendre là où ils sont : seulement il faut lutter avec conviction pour leur triomphe ; et voilà pourquoi rien ne serait plus déplorable que l'indifférence ou le sommeil de ces honnêtes gens, timides, incertains, qui couvrent parfois la plus inconcevable inertie sous des prétextes trompeurs, et vraiment absurdes.

Et que les partisans de l'inaction, s'il en restait encore, veuillent bien le remarquer. A qui, en refusant, soit de lutter, soit de voter, laisserait-on le champ libre ? Au milieu de tant d'éléments redoutables qui s'agitent à l'heure qu'il est, tumultueusement dans le pays, quelle sera cette Assemblée, si nous la laissons se faire sans nous ?

Nos adversaires n'abdiqueront pas, croyons-le bien. Ils s'armeront de remuer et agir. C'est une chose douloureuse, en vérité, et pour moi inexplicable, que cette tiédeur, cette mollesse, cet engourdissement qui trop souvent s'emparait des meilleurs citoyens et paralysait leurs forces. Non, il ne fut jamais rien de plus triste que cet état de division, d'hésitation et de lamentations vaines, où s'endort parfois l'armée du bien, tandis que l'armée du mal, est active, alerte, unie, serrée, marchant comme un seul homme.

Elle marchera ainsi aux prochaines élections, comme toujours ; nul doute même qu'elle n'essaie un puissant effort pour effrayer, par un système d'intimidation, dont, je l'espère, les représentants du pouvoir ne se feront pas complices, la timidité ordinaire des gens de bien. Raison de plus pour déjouer toutes ces menées : par une attitude vigilante et vigoureuse. Que ceux qui comptent triompher de nous par la terreur, apprennent que nous sommes résolus et ne craignons rien.

Je le sais, on s'agit par le malheur, on devient facilement injuste, on cric vite à la trahison ; c'est l'accusation banale et commode sous laquelle on cherche à couvrir sa propre incapacité. On rend les plus valeureux capitaines responsables de l'impossible. L'histoire est pleine de ces injustices et de ces ingratitude. Ah ! si, troublés par ces mauvais sentiments, on allait s'emmer la défense, écarter de l'urne du scrutin ceux qui étaient les premiers au péril, faire la guerre aux hommes qui ont si courageusement fait la guerre pour nous, rien ne serait plus malheureux !

Ce serait le triomphe le plus sûr de passions détestables. On éloignerait ceux qui, hier encore étaient le bras du pays devant l'ennemi, et demeurent le rempart de la société.

Les grands peuples et les grands rois, Rome comme Louis XIV, remerciaient les hommes à qui n'avait manqué que le succès. Ils honoraient ceux qui avaient, malgré tout, sauvé l'honneur.

Imitons ces grands exemples ; que les honnêtes gens se lèvent autour des hommes d'honneur, qu'ils soient unis, qu'ils se groupent autour de ceux qui, au milieu de tant de ruines, tiennent toujours haut et ferme leur drapeau.

On craint que les élections soient à la merci des violents. Elles le seront, oui, si les bons se retirent et abdiquent ; mais non, s'ils agitent et s'ils votent. Ne serait-il pas temps enfin, je le demande, que chez nous les gens de bien, aient un peu de ce qu'on appelle vigueur, énergie, et virilité politique ?

Que s'il en est qui pensent, par ce malheureux système d'inaction, réserver l'avenir, comme on l'a dit quelquefois, Ah ! leur dirais-je, l'avenir, à moins d'un miracle de la Providence, il sera ce que les hommes le feront. Aide-toi, le ciel t'aidera ! Cet adage de la vie privée ne s'applique pas moins à la vie politique.

Félix, Evêque d'Orléans.
Orléans 1er février 1871.
La fin à demain.

Chronique locale & départementale

MM les adjoints F. Duthoit et Julien Lagache ont adressé leur démission à M. le maire de Roubaix.

Ces deux honorables administrateurs ont reçu la visite de leurs anciens collègues du Conseil municipal qui leur ont exprimé les regrets qu'inspirent leur retraite.

M. F. Duthoit a été membre du Conseil municipal pendant vingt-quatre ans. — Il a rempli les fonctions d'adjoint pendant douze ans.

M. J. Lagache, membre du Conseil municipal depuis 1841, était adjoint depuis 1854.

M. Martel-Delespierre vient de résigner ses fonctions de membre de la Commission municipale.

Un grand nombre de blessés de l'armée du Nord sont restés à l'hôpital de Corbie converti en ambulance.

Ils s'y trouvent dans le dénuement le plus complet et les réquisitions de l'ennemi ont mis les habitants du pays hors d'état de pourvoir même aux besoins essentiels de ces malheureuses victimes de la guerre et de leur fournir les plus indispensables.

En présence de cette douloureuse situation, le maire de Lille fait appel à la charité de ses concitoyens et les informe que les dons en argent ou en nature seront reçus dans la journée de demain, lundi 13 février, par M. Gaffe, vice-président de l'ambulance, et la supérieure de l'hospice de Corbie chez MM. Bernard frères, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 24.

Le maire de Lille,
CATEL-BÉGIN.

AVIS

La plupart des lettres adressées aux officiers ou soldats de l'armée du Nord, recueillies dans des ambulances particulières, ne peuvent être remises aux destinataires, faute d'indications suffisantes.

Le directeur des postes de l'armée du Nord, prie toutes les personnes chez lesquelles se trouvent des blessés, de vouloir bien lui faire connaître, le plus tôt possible, les noms et prénoms de ces blessés.

Prière d'indiquer autant que possible, les corps d'armée, régiments, légions, bataillons, compagnies, auxquels appartiennent les blessés.

Le directeur des postes de l'armée du Nord,
E. USQUIN.

P.-S. — Les renseignements doivent être adressés à la direction des postes militaires, rue de l'Hôpital-Militaire, 74, LILLE.

(Inutile d'affranchir).

Tribunal de Lille. — François Forget, âgé de 34 ans, commis-architecte à Belfort, s'est présenté chez un lieutenant-colonel d'état-major à Lille, prenant faussement le titre d'officier de l'armée française, se disant capitaine de dragons, chevalier de la Légion d'honneur, évadé de Metz. Ne pouvant exhiber de papiers, il a adressé un faux état de service, qu'il a signé. Le lieutenant-colonel lui a remis 20 francs, puis l'escroc est allé toucher 750 francs qu'on accorde aux officiers après avoir prêté serment, à titre d'indemnité. — Trois ans de prison et 50 francs d'amende.

On nous écrit d'Orchies.

Il y avait à notre marché aux grains du 13 février, environ 1,000 hectolitres de blé. Les qualités étaient bonnes en général. Nos cultivateurs se sont montrés d'une exigence extrême. Sous l'influence du mouvement général de hausse qui se produit partout, les ventes ont été si difficiles qu'à une heure de l'après-midi il en restait encore à vendre un bon nombre de mannes.

Les ventes n'ont pu s'effectuer qu'avec une hausse qu'on évalue de 50 c. à 1 franc par hectolitre. Plusieurs mannes ont été remises, nos cultivateurs espérant des prix meilleurs dans les jours. C'est ce dont il est permis de douter.

Voici nos cours actuels : blé de choix de 29 à 31. — Blé blanc, première qualité 26,75 à 28,75. — Blé gris, seconde qualité de 25 à 27. — Seigle, de 16 à 18. — Fèves, 20,25 à 22,25. — Avoine, 9,75 à 11,75 ; le tout à l'hectolitre suivant qualité.

A notre marché aux grains oléagineux, les transactions ont été pour ainsi dire nulles. L'approvisionnement était restreint et les ventes ont été rapides, principalement en colzas dont les prix ont été les mêmes qu'il y a huit jours.

Chemin de fer du Nord.

AVIS AU PUBLIC

A partir du samedi 11 février, il sera fait à titre provisoire, en destination de Paris, des trains de voyageurs de toutes classes au départ des stations suivantes :

Lille, 5 h. 55 matin et 9 h. 45 matin.
Valenciennes, 5 h. 55 mat. et 10 h. 20 m.

Calais, 7 h. matin.
Les trains, dans les deux directions, passeront par Saint-Ouen-l'Aumône (Pontoise) où il y aura transbordement de voyageurs.

La traversée de l'Oise se fera à pied sur un pont de bateau. Il ne peut être effectué d'enregistrement de bagages. Les voyageurs ne devront avoir avec eux que des colis à la main.

Les billets ne seront délivrés que sur la présentation de saufs-conduits réglementaires.

Il ne sera délivré de billets que pour Paris. Les gares qui délivreront des billets sont celles comprises d'une part entre Lille, Valenciennes, Douai et Cambrai, et d'autre part, entre Calais, Boulogne et Noyelles.

En raison des conditions exceptionnelles dans lesquelles ce service a été établi, l'administration se trouve dans la nécessité de limiter le nombre des billets à délivrer à chaque train.

Ceux de MM. les voyageurs qui ne pourraient trouver place dans un des trains ne pourront partir que par le train suivant.

Lille, 10 février 1871.

Dernières nouvelles

Trois cents députés étaient présents à la séance préparatoire de l'Assemblée nationale qui a eu lieu dimanche à Bordeaux.

Cette séance a été présidée par M. Benoît d'Azy, doyen d'âge.

Le corps diplomatique tout entier a quitté Paris pour se rendre à Bordeaux.

Une note publiée au Journal officiel déclare suspendu le décret révoquant les magistrats ayant fait partie des commissions.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Bordeaux, 12 février.

Des avis du département de l'Eure portent que les Prussiens continuent des réquisitions ruineuses.

250,000 francs ont été imposés à la ville de Lillebonne département de la Seine-Inférieure.

Bordeaux, 12 février.

Jules Favre et Garibaldi sont arrivés ici.

Paris, 12 février.

Voici le résultat des élections annoncé pour demain :
L. Blanc, 210,000 voix.
Gambetta, V. Hugo, Garibaldi, 100,000.
Quinet, Delescluze, Saisset, Dorian, H. Martin, Scœlcher, 90,000.
Paris est calme ; le ravitaillement l'occupe.

Le gouvernement n'achète plus de provisions.

Paris, 9 février.

Le rationnement a cessé.
Le gouvernement se prépare à communiquer à l'Assemblée un rapport des actes et de l'administration depuis le 4 septembre.

Londres, 13 février.

Chambre des Communes. — Répondant à divers membres, M. Gladstone dit qu'il a appris avec beaucoup de regret les difficultés relatives à l'importation des vivres à Paris ; mais en l'absence d'informations officielles, M. Gladstone ne pouvait pas en dire les causes. Il ne savait pas non plus en quelles mesures les autorités militaires prussiennes pouvaient en être responsables.

M. Gladstone a déclaré également que le gouvernement anglais a envoyé des dépêches suggérant que les conditions de paix intéressent beaucoup les puissances neutres, le gouvernement allemand devrait les faire connaître.

Clamecy, 11 février.

Des nouvelles de l'Yonne annoncent que, malgré l'armistice, les Prussiens continuent à imposer de lourdes contributions. Les habitants de Villeneuve s'opposèrent aux réquisitions et le pays fut livré pendant plusieurs heures au pillage.

Berne, 13 février.

Le Bund annonce qu'il résulte des nouvelles de divers cantons, que les troupes françaises internées en Suisse, se composent de : 1,798 officiers, 79,789 soldats. Il y a, en outre, 10,000 chevaux. M. Herzog a été autorisé de renvoyer deux brigades de la garnison de la frontière.

Bremerhaten, 13 février.

Le bateau à vapeur belge *Ems* a coulé dans le port, parce que les eaux étaient plus basses que d'ordinaire.
Le bateau n'est pas tout à fait sous l'eau.

Versailles, 13 février.

La prolongation de l'armistice a été proposée par les Français.
M. Jules Favre doit revenir demain ici.

Versailles 13 février.

Suivant le premier article de la convention de 28 janvier, les départements du Jura, du Doubs et de la Côte-d'Or se trouvent encore à présent en état de guerre.

Lors de la négociation de l'armistice les Allemands avaient proposé de l'étendre également aussi à ces départements contre la reddition de Belfort, avec libre départ de la garnison.

Les Français ont repoussé cette proposition.
Après que les Français eurent été refoulés sur le territoire suisse, cette offre a été renouvelée avec la ligue de démarcation du chemin de fer de Pontarlier, mais cette offre a été repoussée de nouveau.

Berlin, 13 février.

Des correspondances de Versailles annoncent que l'Empereur reviendra au commencement de mars à Berlin, pour ouvrir le Parlement en personne.
Les commandants des armées resteront, en ce cas, en France jusqu'à la fin de la guerre.

Berlin, 13 février.

La chambre des Députés a adopté sans modification le projet de loi concernant l'allocation au chancelier fédéral d'un avance de 50 millions de thalers pour la continuation de la guerre.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille SUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. ALEXANDRE SUIN, mobile au 8e bataillon de garde mobile du Nord, blessé à la bataille de Bapaume, décédé à Douai, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe solennelle qui aura lieu le mercredi 15 courant à 9 h. 1/2 en l'église Notre-Dame.
L'assemblée chez M. Mulliez-Eloy, rue des lignes, n° 9. 661

CORRESPONDANCES POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

La voie de Belgique et de Prusse et la voie de Suisse peuvent aussi être employées concurremment aujourd'hui, pour la transmission des correspondances destinées aux prisonniers de guerre français en Allemagne.

Ces correspondances ne jouissant pas en Allemagne de la franchise postale qui leur est accordée en France, doivent, pour parvenir en exemption de taxe aux destinataires, acquitter au départ le port étranger revenant à la poste allemande.

Or, ce port, qui est de 30 centimes par la voie de Belgique et de Prusse, n'est que de 15 centimes par la voie de Suisse.

En conséquence, et à moins d'indications contraires de la part des envoyeurs, toutes les correspondances pour les militaires français internés en Allemagne seront désormais acheminées par la voie de Suisse.

Bordeaux, le 28 janvier 1871.

Le Directeur général des Télégraphes et des Postes,
F. STERNACKER.

CORRESPONDANCES POUR LES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS PAR L'ENNEMI.

Le public a été informé naguère qu'il pouvait expédier par voie de Belgique et d'Allemagne des lettres pour les localités françaises occupées par l'ennemi, en les affranchissant jusqu'à la frontière franco-belge, le port étranger devant être laissé à la charge des destinataires.

Aujourd'hui, la voie de Suisse est ouverte, dans les mêmes conditions, à la transmission des lettres de l'espèce, pour la plupart desquelles elle a, en ce moment, sur la voie de Belgique et d'Allemagne, l'avantage de la rapidité.

En conséquence, les correspondances pour les parties du territoire français occupées par l'ennemi peuvent être expédiées soit par la voie de Belgique et d'Allemagne, soit par la voie de Suisse ; mais, pour être ainsi dirigées, ces correspondances doivent forcément être affranchies jusqu'à la frontière française, c'est-à-dire d'après le tarif applicable à l'intérieur de la République, et porter sur la suscription l'indication de la voie par laquelle les envoyeurs veulent en faire opérer la transmission.

A défaut de cette indication, les correspondances de l'espèce sont dirigées sur les points du territoire le plus à proximité possible des lieux de destination, en attendant que le service des postes puisse en faire opérer la remise aux destinataires.

Quant aux correspondances expédiées des départements envahis à destination du reste de la France, elles continuent à être passibles, quelle que soit la voie employée, de la taxe territoriale française, représentant le prix de leur transport depuis la frontière d'entrée jusqu'aux mains des destinataires.

Ligne Directe de LILLE à VALENCIENNES PAR ORCHIES ET SAINT-AMAND

ITINÉRAIRE DES TRAINS (15 Octobre 1870)

LILLE à VALENCIENNES
Lille, dép., — Matin : 6.52 — 10.35 — Soir : 4.05 — 8.10
Lesquin, dép., — Matin : 7.04 — 10.47 — Soir : 4.17 — 8.22
Fretin, dép., — Matin : 7.11 — 10.54 — Soir : 4.24 — 8.29
Templeuve, dép., — Matin : 7.18 — 11.01 — Soir : 4.31 — 8.36
Orchies, dép., — Matin : 7.33 — 11.20 — Soir : 4.50 — 8.52
Rosult, dép., — Matin : 7.47 — 11.31 — Soir : 5.01 — 9.03
Saint-Amand, dép., — Matin : 7.58 — 11.40 — Soir : 5.10 — 9.13
Raismes, dép., — Matin : 8.10 — 11.50 — Soir : 5.20 — 9.26
Valenciennes, Arr., — Matin : 8.22 — 12.05 — Soir : 5.35 — 9.40

VALENCIENNES à LILLE

Valenciennes, dép., — Matin : 6.50 — 10.35 — Soir : 4.05 — 8.05
Raismes, dép., — Matin : 7.01 — 10.46 — Soir : 4.16 — 8.16
Saint-Amand, dép., — Matin : 7.11 — 10.56 — Soir : 4.26 — 8.26
Rosult, dép., — Matin : 7.18 — 11.03 — Soir : 4.33 — 8.34
Orchies, dép., — Matin : 7.38 — 11.25 — Soir : 4.53 — 8.50
Templeuve, dép., — Matin : 7.49 — 11.35 — Soir : 5.05 — 9.05
Fretin, dép., — Matin : 7.56 — 11.42 — Soir : 5.12 — 9.08
Lesquin, dép., — Matin : 8.06 — 11.50 — Soir : 5.20 — 9.15
Lille, Arr., — Matin : 8.20 — 12.05 — Soir : 5.35 — 9.30

CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE à MOUSCRON :
Lille, dép., Matin : 5.30 — 7 h. — 8.30 — 9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir : 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 11.
Roubaix, dép., — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir : 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47
Tourcoing, dép., — Matin : 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir : 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52

Mouscron, (heure belge) Arr. Matin : 6.10 — 7.45 — 9.16 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir : 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40.

DE MOUSCRON à LILLE
Mouscron (heure belge) dép. Matin : 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir : 4.40 — 5.24 — 5.53 — 7.10 — 9.10.
Tourcoing, (heure franc) dép. Matin : 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir : 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24
Roubaix, dép. Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir : 2.01 — 3.42 — 6.13 — 7.38 — 9.36
Lille, arr. Matin : 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir : 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.
Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en 5 jours
TOUS LES JOURS
Consultations gratuites de midi à deux heures, M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectionneurs.

DÉPÔT DE TISSUS

pour vareuse et pantalon d'uniforme
rue Saint-Georges, n° 4 et 6, Roubaix

Stoffe vareuse à 4 fr. 75
Drap bleu mat. à 6 fr. 90
Drap castorine bleu 8 fr. 90
Drap castorine bleu supérieur 10 fr. 90
Drap castorine extra fin 15 fr. 75

Avis

Drap pour vareuses et uniformes de gardes nationaux, chez MM. Léon Duthoit et C^{ie}, 12, rue du Chemin de fer.

Apprentis-Compositeurs

On demande des apprentis compositeurs.
S'adresser au bureau du journal.

En vente à la librairie J. Rebeux, 1, RUE NAIN, 1.

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie

Prix : 75 centimes.

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL DE ROUBAIX.

France et Allemagne

LA VENGEANCE

PAR TIMON III

auteur de L'HOMME DE PRUSSE

Brochure in-8° — Prix : 50 centimes

SOUS CE TITRE :

AUX ARMES !

Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. COVELIER et VICTOR VERDIER de Lille viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler.

En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique.

Prix : 1 fr.

Avis

M. Gustave Sioen a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de toutes les expéditions pour la Belgique et au-delà, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, l'Ouest et le Midi de la France, Le Cateau, Fournies et les environs.

S'adresser, 99, rue du chemin de fer. 623

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

AVIS

Echange de billets contre or PRIME, 5 FR. AU MILLE

S'adresser rue J.-J. Rousseau, 33 à Lille. 618

La Société du Crédit Industriel et de dépôts du Nord

26 rue du Pays à Roubaix.
Met à la disposition du public une certaine quantité d'or contre billets de banque à 20 centimes pour cent de prime. 631